



## **LOI n° 2016-014**

### **autorisant la ratification de l'amendement de l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet d'Appui au Renforcement des Organisations Professionnelles et aux services Agricoles (AROPA)-Financement Supplémentaire- conclu le 23 mai 2016 entre la République de Madagascar et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA)**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Pour renforcer les organisations professionnelles agricoles, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) a accordé au Gouvernement Malagasy un prêt d'un montant de SEPT MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE DIX MILLE DROIT DE TIRAGES SPECIAUX (7 970 000 DTS) soit ONZE MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (11 000 000 USD), équivalent à TRENTE CINQ MILLIARDS CENT QUATRE VINGT ONZE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE ARIARY (35 191 750 000 MGA), pour le financement du Projet d'Appui au Renforcement des Organisations Professionnelles et aux services Agricoles (AROPA).

#### **OBJECTIFS DU PROJET**

Renforcer les organisations professionnelles agricoles pour améliorer les revenus et réduire la vulnérabilité des petits producteurs en facilitant leur accès à une offre de service et des équipements adaptés à leurs besoins. Le Projet a pour cible les femmes et les jeunes.

## **COMPOSANTES**

Composante I :	Appui à la structure des Organisations Paysannes et à la professionnalisation des producteurs ;
Composante II :	Développement de l'intermédiation et des marchés de service ;
Composante III :	Appui au financement de la production et des services agricoles ;
Composante IV :	Appui à la politique nationale de services aux agriculteurs.

## **CONDITIONS FINANCIERES**

Montant total de 7 970 000 DTS, soit 11 000 000 USD, équivalent à 35 191 750 000 MGA dont :

- Durée de remboursement : de 2019 à 2048
- Commission de service : au taux annuel de 0,75% du montant du prêt décaissé et non encore remboursé.

**DATE DE CLOTURE** : 30 septembre 2019

Aux termes de l'article 132, paragraphe II de la Constitution, « la ratification ou l'approbation des traités qui engagent les finances de l'Etat doit être autorisée par la loi ».

Tel est l'objet de la présente loi.



## LOI n° 2016-014

### autorisant la ratification de l'amendement de l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet d'Appui au Renforcement des Organisations Professionnelles et aux services Agricoles (AROPA)-Financement Supplémentaire - conclu le 23 mai 2016 entre la République de Madagascar et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté en leurs séances respectives en date du 30 juin 2016, la loi dont la teneur suit :

**Article premier :** Est autorisée la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet d'Appui au renforcement des Organisations Professionnelles et aux services Agricoles (AROPA)-Financement Supplémentaire-conclu le 23 mai 2016 entre la République de Madagascar et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), d'un montant de SEPT MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE DIX MILLE DROITS DE TIRAGES SPECIAUX (7 970 000DTS) soit ONZE MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (11 000 000 USD), équivalent à TRENTE CINQ MILLIARDS CENT QUATRE VINGT ONZE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE ARIARY (35 191 750 000 MGA), pour le financement du projet d'appui au Renforcement des Organisations Professionnelles et au services Agricoles (AROPA).

**Article 2 :** La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République. Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

Antananarivo, le 30 juin 2016

LE PRESIDENT DU SENAT,

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,

RAKOTOMANANA Honoré

RAKOTOMAMONJY Jean Max

**AROPA**  
**PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS**  
**PROFESSIONNELLES AUX SERVICES AGRICOLES**

<b>Pays :</b>	Madagascar	<b>Prêt initial :</b> No753-MG <b>Don FIDA :</b> No 1052-MG <b>Don UE :</b> No 2000001 190	<b>N° Projet :</b> 1429
<b>Projet :</b>	Projet d'Appui au Renforcement des Organisations Professionnelles et aux services agricoles		
<b>Objectif :</b>	Renforcer les organisations professionnelles agricoles pour améliorer les revenus et réduire la vulnérabilité des petits producteurs (en particulier les plus pauvres d'entre eux) en facilitant leur accès à une offre de services et à des équipements adaptés à leurs besoins		
<b>Ministère tutelle :</b>	Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage		
<b>Rattachement :</b>	Direction de l'Appui aux Organisations Professionnelles du Monde Rural (DAOPMR)		
Prêt FIDA : 18,67 Millions USD Don FIDA : 0,52 Million USD	Signé en 2008 Signé en 2015		<b>Approuvé par le CA du FIDA en avril 2016</b> <b>Amendement à l'accord signé en mai 2016</b> <b>En cours de ratification</b>
<b>Fonds supplémentaire : 11 Millions USD</b>			
<b>Zone d'intervention</b>	Régions : Androy, Anosy, Ihorombe, Haute-Matsiatra, Amoron'i Mania		
<b>Durée d'exécution</b>	10 ans (2009 à 2019)		
<b>Bénéficiaire et bénéficiaire attendus à 2019 :</b>  - Nombre OP appuyées : 2 800 - Nombre EAF : 75 000 - Revenu agricole moyen par EAF : 2 400 000 Ar - Emplois créés : 2 500	<b>Réalisation à fin 2015 :</b>  - Nombre OP appuyées : 2 723 - Nombre EAF : 61 823 - Revenu agricole moyen par EAF : 1 923 000 Ar - Emplois créés : 1 477		